**Brève histoire des Sapeurs-Pompiers**

**par Lieutenant-colonel Jean-Pierre Collinet**

**Musée des Sapeurs-Pompiers de France**

**Grands caractères**







**Brève histoire des Sapeurs-Pompiers**

Avant de parcourir notre musée, arrêtons-nous un instant et retournons-nous vers le passé, nous pouvons alors remonter le temps et retracer l’histoire de la lutte contre le feu.

# **Historique**

La lutte contre l’incendie, fatalité tant redoutée de nos aînés, est une longue histoire. C’est en fait l’histoire du progrès du génie humain et l’histoire doit au feu le recul de sa naissance (c’est bien l’incendie des jardins de **Mésopotamie** qui, en fixant sur les tablettes d’argile les traces des plus anciennes civilisations, nous dit d’où nous vient notre fabuleux héritage culturel !)

### Antiquité et Moyen-Âge

Dans la première partie du **Moyen-Âge**, la lutte contre les incendies tombe en désuétude, peu de mesures sont prises malgré la répétition des sinistres. Les grandes invasions ont fait leur œuvre et ont désorganisé tout ce que Rome avait apporté d’utile à ce plan.

**En 802, Charlemagne** établira dans les grandes villes une organisation chargée de la protection en créant un corps de « veilleurs de nuit ». **Saint-Louis** autorisera des gens de métier à faire le guet. Le « Livre des Métiers », rédigé à sa demande par **Etienne Boileau**, datant de 1268, régira en particulier les trois corps de métier concernés par les incendies : maçons, couvreurs et charpentiers. Les premières ordonnances de police concernant les mesures préventives sont prises à partir de la fin du XIVe siècle.

### Ancien Régime

**Au XVIe siècle**, on trouve trace d’une organisation prescrite par ordonnance royale et fondée sur les Corporations du bâtiment. Ils interviennent avec leurs propres outils : couvreurs et charpentiers avec leurs échelles, cordiers avec leurs cordes, tanneurs avec leurs seaux de cuir, menuisiers et forgerons avec leurs haches. Leur rôle consiste à faire « la part du feu », en démolissant avec leurs outils plusieurs maisons intactes pour sauver le quartier dans son ensemble. On réquisitionne même *les filles communes. Elles doivent venir à la rescousse et demeurer au feu. Elles doivent porter l’eau et faire leur devoir !*

Le matériel se compose de seringues, instruments dérisoires devant les grands sinistres. Ce type de matériel sera vite abandonné. Il ne nous en reste que de très rares exemplaires.

**Au XVIIe siècle**, les ordres mendiants, en particuliers les Capucins se joignent aux corps de métier pour participer à l’extinction avec méthode et grande ardeur malgré le manque de protection (sans casque, en sandales et robe de bure). Leur dévouement et leur adresse sont connus de tous comme en témoigne **Mme de Sévigné** *« Nous étions dans la consternation ; le feu était si allumé qu’on n’osait en approcher et l’on espérait la fin de cet embrasement qu’avec la fin de la maison… Des Capucins pleins de charité et d’adresse travaillèrent si bien qu’ils coupèrent le feu… »*

La grande nouveauté viendra de l’apparition de la **première pompe à incendie** due au forgeron Jean Hautsch de Nuremberg. Celui-ci construisit une pompe avec des cylindres horizontaux actionnée par 28 hommes (laquelle donnait un jet d’une portée de 20 mètres) !!!

**En 1669, Du Périer** rapporte en France une de ces pompes découverte au cours d’une tournée en Flandres avec Molière afin de faire une démonstration devant le roi Louis XIV. Celui-ci accepte avec enthousiasme l’utilisation à Paris de ces pompes car les moyens de lutte sont insuffisants en France : on continue à apporter des seaux d’eau en faisant la chaîne ; si le feu s’étend on a recours aux maçons et aux charpentiers et quand les moyens humains sont insuffisants ou inefficaces, on fait appel à DIEU : on jette parfois dans le brasier la statue d’un Saint, ou l’on apporte le Saint-Sacrement.

## Les premiers pas

La pompe à bras existe désormais, non seulement à Paris mais aussi en Province.

1635 à Strasbourg 1682 à Douai

1683 à Lille 1694 à Saverne

1699 à Sélestat 1718 à Rouen

A l’expiration du privilège de 30 ans accordé par **Louis XVI** à **Du Périer,** divers constructeurs assurent la fabrication de pompes (dont **Le Rat** à Rouen). Une législation se met en place dans le royaume.

**En 1722**, une ordonnance royale créera la compagnie des **Gardes-Pompes**.

 **En 1733, Louis XV** prescrit la gratuité des secours en cas d’incendie. Tout au long du XVIIème siècle, les communes instaureront des règles de constructions des maisons, le ramonage des cheminées et des fours, le remplacement des toits en chaumes par des tuiles. L’appellation **« Pompiers Français »** visera des hommes dotés d’un statut officiel, investis d’une mission déterminée et se servant d'un matériel spécifique. Elle apparaît avant la Révolution.

1729 à Rouen

1763 à Soissons

1778 à Nantes : les pompiers ont un bonnet et une tenue de feu.

1786 à Strasbourg : les pompiers portent l’uniforme et casque pour maçons et charpentiers.

A la veille de la **Révolution**, Paris avait 263 gardes-pompes et 42 tonneaux sur roues.

**En 1792, la Convention** décrète *« le service des pompiers sera pour chaque cité un objet de défense locale »*

Sous le **Directoire**, diverses lois compléteront les mesures de prévention, le ministère de la police générale doit présenter un projet de réorganisation des pompiers dans toutes les grandes villes de France et rédige de nouveaux règlements.

D’abord portées à bras d’hommes, puis montées sur traîneaux, les pompes sont équipées de solides roues.

**En 1789**, toutes les grandes villes ont des pompes et des pompiers.

### XIXe siècle

A la suite d’un incendie dramatique survenu à l’Ambassade d’Autriche à Paris en 1810, l’Empereur **Napoléon 1er** instaure par décret du 18 septembre 1811, une organisation militaire sous le nom de **Bataillon des Sapeurs-Pompiers de Paris**. La dénomination de « Sapeur » - qui remplace celle de « Garde » - est donnée en considération de l’outillage dont sont équipés les hommes servant au Bataillon (**Sape** : sorte de houe servant de longue date à saper ou creuser d’une part, et de la tradition des utilisateurs de pompes à incendie d’autre part)

 Le 6 février 1815, Monsieur de Montesquiou, Ministre de l’intérieur, invitera par circulaire les préfets à organiser dans chaque commune un service de secours contre l’incendie. Cette circulaire est à l’origine de la création de nombreux corps. La loi de mars 1831, autorisera la formation d’une partie de la **Garde Nationale** en corps de Sapeurs-Pompiers. Dès lors, on distingue deux modèles de compagnies :

Les Sapeurs-Pompiers communaux appointés et entretenus par la commune. Ils sont indépendants de toute organisation militaire.

Les Sapeurs-Pompiers volontaires appartenant à la Garde Nationale.

Le décret de 1852 définit le nouvel uniforme des Sapeurs-Pompiers communaux, semblable à celui de Paris, seuls les boutons et les galons sont argentés (dorés à Paris).

En 1871, les Sapeurs-Pompiers de province participent en grand nombre aux incendies de la Commune dans la Capitale et se font remarquer par leurs actes de courage.

Le 25 Août 1871, la garde nationale, après avoir été supprimée, puis rétablie, est définitivement dissoute *« Sauf les compagnies de Sapeurs-Pompiers à l’organisation et à l’effectif desquelles il ne sera apporté aucun changement par l’autorité locale »*

**Le décret organique du 29 septembre 1875** affirme la mission principale qui incombe aux Sapeurs-Pompiers, à savoir la lutte contre les incendies. Il précise leur appartenance au Ministère de l’Intérieur.

La loi du 5 avril 1884 confie à l’autorité municipale le soin d’organiser dans chaque commune le service de secours contre l’incendie. Pour faire face aux grands sinistres, les grandes villes s’équipent de Pompes à Vapeur. Les perfectionnements continuent grâce à la création des bouches d’eau pour l’alimentation des pompes à vapeurs. En même temps des échelles de sauvetages de divers modèles sont mises en service, des ventilateurs aèrent les caves, des lampes de sûreté améliorent les conditions de lutte contre le feu. La fin du siècle apporte aux Sapeurs-Pompiers l’invention du moteur à explosion, utilisé d'abord sur les motopompes.

**IV) LE XXe siècle**

Le décret du 10 décembre 1903 réaffirme le rôle des Sapeurs-Pompiers et précise le recrutement. Chaque commune habille ses pompiers selon ses moyens. Le casque est cependant obligatoire. Ils peuvent être armés du fusil modèle 1874.

Parlons également de la **lutte contre les incendies autrefois à Rouen**

ROUEN, ville aux rues étroites et resserrées, aux vieilles maisons à pans de bois, a connu de très nombreux sinistres :

 842 - Incendie allumé par les Normands

1116 - Le feu dans le clos aux juifs (à l’emplacement de l’actuel Palais de Justice)

1200 - La foudre embrase la Cathédrale. Toute la ville est également détruite.

1206, 1210, 1243, 1248 - Les paroisses de St Maclou, St Denis, St Candé, St Ouen, St-Lô ainsi que le prieuré de Bonne Nouvelle et le faubourg d'Emendreville sont tour à tour la proie des flammes.

1514 - Par suite de l’imprudence d’un plombier, le feu se déclare dans la flèche de la Cathédrale.

**Prélude à une organisation**

1. - On ordonne de faire des seaux brayés (enduits de goudron)

1604 - On enjoint de mettre des seaux dans les principales maisons de la ville.

1686 - Par un arrêté du 31 mai, le parlement de Normandie faisait l’obligation aux échevins de tenir les magasins de l’hôtel de ville bien et dûment garnis des ustensiles nécessaires pour l’extinction du feu et d’établir des machines de pompes comme il y en a dans les villes de Hollande, pour jeter l’eau dans les lieux embrasés.

**Les premières pompes**

En 1701, le Maître des Ouvrages est autorisé à faire fabriquer ou importer de Hollande une douzaine de petites pompes à main. La première véritable pompe à incendie à roues ne fit son apparition qu’en 1719. Elle venait de Hollande.

Le 3 mai 1720, les échevins passent un marché avec François Le Rat et André Leclerc pour la construction d’une pompe. En même temps, la ville demandait à Nicolas Millets, son fontainier, Pierre Couvre-Chef, son serrurier et Pierre Costal, Maître plombier, de fabriquer une pompe semblable.

En 1724, après une autre commande auprès de Le Rat, la ville possédait 4 pompes.

 **La création du corps**

Le 8 janvier 1729 : création d’un corps de garde-pompiers par les échevins de la ville.

Le 16 août 1732 : François Le Rat est nommé directeur des pompes, il a sous ses ordres 4 gardiens et 4 sous-gardiens. (Il commandait de fait sur les incendies depuis 1728)

En 1737 : création de la garde sentinelle des pompes.

En 1738 : nouveau règlement.

En 1740 : on donne à tous les pompiers des chapeaux aux armes de la ville.

Le Rat décède en 1748. C’est par un concours que l’on nomme son successeur, le sieur Hoden.

En 1788 : Jean David Cousin est directeur.

En 1790 : on réorganise le corps qui passe de 24 à 36 sapeurs.

En 1807 : le grand dépôt des pompes est installé rue St-Lô, enclave de la cour des comptes.

En 1810 : il y a 46 Sapeurs-Pompiers.

De 1790 à 1809 : l’Uniforme se compose d’une capote grise, d’un casque et d’un sabre pour toute arme.

Ce fut en 1809, à l’occasion du passage à Rouen de l’Impératrice, qu’ils prirent l’habit d’uniforme.

En 1830 : la compagnie est incorporée à la Garde Nationale, avec un effectif de 82 hommes. Ce fut à cette occasion que les Sapeurs-Pompiers furent armés d’un fusil.

*En 1847*: le corps de garde s’installe rue Boudin enclave du Tribunal.

*En 1847*: le matériel se compose de 136 pompes de tous genres et de toutes époques. Il y a en outre un appareil de Paulin, une échelle italienne, ainsi qu’une échelle à roues inventée par un des pompiers de la compagnie, M. Chevalier.

**La transformation du corps**

C’est le *1er Août 1873* que le conseil municipal décide l’achat d’une pompe à vapeur THIRION modèle n°3.

Le *12 mai 1876*, une deuxième pompe, en 1887 une troisième et en 1893 la dernière.

Le *21 mai 1896*, la compagnie prend possession du Dépôt Général dans l’annexe de l’hôtel de Ville.

*En 1898*, on organise un premier « Départ Attelé », c’est à dire une pompe montée sur un attelage de chevaux.

*En 1903*, Nouvelle voiture de premier départ avec échelle de sauvetage et construction d’une pompe électrique.

Le premier véhicule automobile est livré le *5 décembre 1907*.